



DOSSIER CLOUD

MÉGALIS BRETAGNE CONFIE SES DONNÉES À UN PARTENAIRE PUBLIC

En 2020, le syndicat mixte de coopération territoriale, Mégalis Bretagne migrait toute son infrastructure vers le GIP SIB, un partenaire public de son territoire. En plus de l'hébergement de services, le nouveau prestataire propose à la collectivité un accompagnement dans sa transformation digitale.

Le choix de basculer l'ensemble des services proposés aux collectivités bretonnes sur les data centers du groupement d'intérêt public SIB, un acteur public local agréé pour l'hébergement et l'archivage de systèmes d'information hospitaliers et de santé, répond à plusieurs problématiques souligne Muriel Chabert, directrice de la Modernisation des administrations et services numériques chez Mégalis Bretagne : « Nous avons réfléchi à cette opportunité de relocaliser l'ensemble de nos données hébergées chez un opérateur privé, en région parisienne, et de les confier au GIP SIB qui possède des compétences et des infrastructures adaptées à la protection et la sécurisation des données. Quant au partenariat public-public, il sécurise et pérennise le bon fonctionnement des services que nous proposons aux collectivités bretonnes. Tant que nous sommes adhérents du GIP, nous pouvons bénéficier de leurs services. » Depuis plus de quinze ans, le syndicat breton bâtit une offre de services complète avec des outils de dématérialisation (parapheur électronique, télétransmission des flux actes, salle de dématérialisation des marchés publics, etc.) et propose un accompagnement associé pour ses adhérents : la région Bretagne, les quatre départements (Côtes-d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Morbihan) et 59 EPCI bretons représentant 1249 communes.

Le rapprochement entre les deux structures s'est opéré progressivement. En 2017, le syndicat mixte breton adhère au SIB avec lequel il codéveloppe, dans le cadre d'un contrat de coopération public, un service d'archivage électronique à valeur probatoire dont le SIB devient tiers-archivage agréé. « Nos deux structures avaient identifié des besoins en matière d'archivage électronique : le SIB possédait des outils, un data center ainsi que des compétences en termes d'hébergement. De notre côté, ayant déjà travaillé à la mutualisation d'un service d'archivage électronique à vocation probatoire agréé par le Service interministériel des archives de France

(SIAF) nous bénéficions d'une compétence fonctionnelle technique. Nos travaux ont permis de mutualiser nos compétences, la maintenance et l'exploitation des outils dans ce domaine et conduit à la création d'une plateforme commune pour les hôpitaux et les collectivités », explique Muriel Chabert.

Après cette première collaboration fructueuse, les élus du syndicat décident, dans le cadre du plan de programme 2020-2024, de basculer l'ensemble des services utilisés par les collectivités bretonnes sur les data centers du SIB.

HÉBERGEMENT DE PROXIMITÉ ET SOUVERAINETÉ DES DONNÉES

Il est vrai que le changement d'hébergeur entraîne des opérations de migration complexes et coûteuses, qui insécurisent le bon fonctionnement ainsi que la continuité des services, reconnaît la directrice, avec « beaucoup d'opérations techniques, de préparation et de synchronisation en amont. Il nous a fallu plus d'un an pour préparer la migration de toutes nos opérations vers le SIB en 2020 ».

Mais la perspective de pouvoir créer avec son nouveau partenaire des offres de services mutualisés pour le compte de leurs adhérents respectifs constituait une motivation supplémentaire pour le syndicat breton. De plus, cette mutualisation permettra, sur la durée, la montée en compétences des équipes des deux entités publiques.

« Cette coconstruction est notre plus-value, nous apportons à nos clients de l'agilité et de la flexibilité dans les services attendus », justifie Cyril Coudrier, respon-

MÉGALIS BRETAGNE :

■ **Date de création : 1999**

■ **C'est une structure de coopération territoriale**

regroupant la région Bretagne, les quatre départements et 59 EPCI bretons représentant 1249 communes.

■ **Sa mission :** favoriser le développement de l'administration électronique en proposant une offre de services numériques.



LE GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC SIB

Le SIB est un groupement d'intérêt public expert dans la conception, le déploiement, l'hébergement et l'archivage de systèmes d'information hospitaliers et de santé. Depuis 2016, le SIB propose ses services aux collectivités locales et notamment la coconstruction des systèmes d'information dont elles ont besoin. Le SIB compte une dizaine de collectivités parmi ses adhérents.

sable de l'offre collectivités du SIB. Au-delà des services numériques, le GIP leur propose un hébergement sécurisé dans deux centres de données localisés à Rennes et à Lille et opérés par des équipes sur site. Une proximité rassurante pour les élus de Mégalis Bretagne qui apprécient « dans une gestion quotidienne cette proximité avec les équipes et la relation de confiance qui se met en place ». Les bonnes pratiques du SIB pour gagner la confiance de ses clients vont bien plus loin. « Nos clients peuvent visiter nos data centers et constater les mesures de sécurité que nous avons mises en place. Nous avons sur site les

équipes techniques, d'infrastructure, d'exploitation ainsi que le centre de support client intégré. Ils sont rassurés de savoir où leurs données sont localisées, comment y avoir accès et comment les récupérer si tant est qu'ils en ont besoin. De par notre statut de structure publique, nous assurons la protection et la souveraineté des données qui nous sont confiées », assure Cyril Coudrier.

L'objectif du SIB aujourd'hui : proposer son expertise au plus grand nombre de collectivités afin de pouvoir rationaliser et mutualiser la construction de services dédiés. « Les collectivités sont prêtes à consommer des services dans le cloud, confirme le responsable des collectivités. Elles ont depuis bien longtemps ouvert une partie de leurs systèmes d'information à des éditeurs pour des services mode SaaS, des services dont les logiciels sont installés non pas dans la collectivité mais dans un cloud, chez un opérateur externe. Il manque quelquefois des capacités à faire dans les collectivités pour l'exploitation et la maintenance des infrastructures afin d'optimiser la charge de travail des équipes.. Notre offre de services vient notamment combler ces besoins opérationnels avec pour objectif de faciliter l'usage du cloud par les collectivités. »

■ Blandine Klaas ■